

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET et Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés :

Hürizet GÜNDER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Yannick POULET, Philippe TARDY, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

I - ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteurs Monsieur le Maire, Laïla MERJOU, Jean-Marc SIMOUNET, Anne LAOUILLEAU

1. Cycle 6 - Régularisation - Convention de création de services communs et contrat d'engagement - Décision - Autorisation

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs pour la Ville de Cenon et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement pour la Ville de Cenon avec la Métropole.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Création et exploitation d'un cinéma d'Art et d'essai au Château Palmer - Choix du lauréat

Le Conseil municipal valide le choix de la Commission d'attribution, retient le projet présenté par la Société UTOPIA SAINT SIMEON pour la conclusion d'un contrat de bail emphytéotique administratif relatif à l'occupation du Château de Palmer et autorise Monsieur le Maire à entrer en négociation avec la Société UTOPIA SAINT SIMEON pour déterminer les modalités du bail emphytéotique administratif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Appel à projet Franco-Marocain - Autorisation de dépôt de dossier et de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de France diplomatie et à signer la convention de partenariat et tous les documents nécessaires au dépôt et à l'instruction de ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Convention de gestion de l'espace de l'aire de jeux Dolto

Le Conseil municipal approuve la convention de gestion d'aire de jeux sur l'espace de crèche Dolto, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses liées à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Codev 5 - Projet de végétalisation du cimetière Saint Paul - demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

Le Conseil municipal approuve le plan de financement du projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Adhésion au dispositif carte jeune

Le Conseil municipal approuve la participation de la Ville de Cenon au dispositif Carte jeune partagé par 21 communes pour une durée de 3 ans, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entente entre les communes, la « Charte Carte Jeune » et le règlement intérieur correspondant à son organisation. Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au remboursement à la Ville de Bordeaux des frais engagés pour la mise en œuvre des missions mutualisées définies dans la convention d'entente, selon la clé de répartition et désigne en qualité de représentants de la Commune au sein de la Conférence Intercommunale Madame Anne LAOUILLEAU, Madame Fernanda ALVES et Monsieur Patrice BUQUET.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II - RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur Dominique ASTIER

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

2. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Le Conseil municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. Renouvellement de la convention avec l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne

Le Conseil municipal renouvelle les conventions avec l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne et autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Désignation d'un.e Directeur.rice de l'EPLC « Le Rocher de Palmer »

Le Conseil municipal désigne Madame Delphine HUMBLET comme Directrice de l'Etablissement Public Local Culturel « Le Rocher de Palmer » à compter du 21 février 2022 et prend acte de l'intérim par le Directeur actuel pendant la période de vacance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Renouvellement de l'autorisation de recours au service civique

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Association La Ligue de l'Enseignement un partenariat pour l'accueil des jeunes en service civique et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III - ADMINISTRATION FINANCIERE - Rapporteur Michaël DAVID

1. Admission en non valeur et annulation de recettes irrécouvrables

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à admettre en non valeur ces dettes irrécouvrables d'un montant total de 6 436.93 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Conseil municipal décide de retenir pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses à compter de l'exercice 2018, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés, de constituer une provision de 37 047,73 € dont les crédits sont déjà inscrits au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal, d'inscrire une reprise de la provision pour 6 436.93 € au vue du montant des admissions en non valeur constaté, d'actualiser annuellement le calcul et d'inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Décision Modificative n°4 en Section de Fonctionnement et d'Investissement pour le Budget Principal

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du Budget Principal de la Ville

Le Conseil municipal actualise les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement comme indiqué.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5. Versement acomptes sur subventions 2022 avant vote du budget 2022

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser des acomptes sur subventions aux organismes et associations pour les montants indiqués, à reprendre au budget 2022 les crédits correspondants aux imputations budgétaires et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 sur le Budget Principal de la Ville

Le Conseil municipal autorise, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement énumérées et autorise la reprise de ces crédits au budget 2022.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

7. Approbation du Rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 09 novembre 2021

Le Conseil municipal approuve le Rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 09 novembre 2021 et autorise l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et arrête pour 2022 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 175 047 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 2 738 292 €. Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

IV – AFFAIRES CULTURELLES – Rapporteur Laïla MERJOUJ

1. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 avec l'Association Musiques de Nuit Diffusion

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Musiques de Nuit Diffusion » et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 avec l'Office Culturel d'Animation de Cenon (OCAC)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – SOLIDARITES – SENIORS – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur Huguette LENOIR

1. PIG – Attribution et versement de subvention – Monsieur LABONNE

Le Conseil municipal autorise le versement au propriétaire occupant du montant arrêté, impute la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. PIG – Attribution et versement de subvention – Madame BASSOUS

Le Conseil municipal autorise le versement au propriétaire occupant du montant arrêté, impute la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – TRAVAUX – Rapporteur Jean-Marc SIMOUNET

1. Convention de gestion des écoles métropolitaines

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert et de gestion avec Bordeaux Métropole pour les équipements scolaires métropolitains mentionnés et tout document afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Construction de la bulle du tennis : exonération partielle des pénalités de retard du lot Structure gonflable

Le Conseil municipal fixe le montant des pénalités de retard à hauteur de 10 304,10 € soit 26% du montant de l'ensemble des pénalités dues dans le cadre du marché n°201910TVX et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette exonération partielle de pénalités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VII – VIE ASSOCIATIVE – Rapporteur Fernanda ALVES

1. Convention pluriannuelle de partenariats et d'objectifs avec l'association La Colline 2016-2021 – Avenant de prolongation

Le Conseil municipal approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VIII – TRANSITION ECOLOGIQUE – Rapporteur Laurent PERADON

1. Ambassadeurs du développement durable et du vélo – Convention avec Unis-Cité

Le Conseil municipal approuve les conventions avec Unis-Cité et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Construction du parc de l'hôtel de Ville – Lancement du concours de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal approuve le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux, lance la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sous la forme restreinte, fixe la prime accordée aux candidats ayant remis une prestation conforme au règlement de concours à 10 000 € HT, fixe l'indemnité des membres du jury à 350 € par jour plus les frais de déplacement, approuve la composition du jury, prélève la dépense engendrée par la passation de ces actes sur les crédits ouverts au chapitre 23 du budget principal 2022 et suivants, autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence subséquente avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Parc de l'Hôtel de Ville : demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole et à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

IX - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - Rapporteur Alexandre MARSAT

1. Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariats et d'objectifs avec l'association FAIRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la subvention indiquée à l'association FAIRE pour la réalisation de cet accompagnement à la scolarité sur l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

X - SPORTS - Rapporteur Patrice BUQUET

1. Renouvellement de la convention avec l'Education Nationale sur l'Education Physique et Sportive

Le Conseil municipal approuve la convention avec l'Education Nationale pour les années scolaires 2021/2022/2023/2024 et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariats et de financement avec l'USCENON

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pluriannuelle 2022/2024 avec l'Association USCENON et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Union Sportive Cenon - Convention d'occupation du complexe tennis Palmer - Renouvellement - Autorisation de signer

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation (2022/2024) avec l'Association USCENON et tout document y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariats entre la Ville de Cenon CMFC Handball - Avenant Financier 2021 n°6

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant financier mentionné.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariats et de financement avec le CMF CENON HANDBALL

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention pluriannuelle 2022/2024 et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 16 DECEMBRE 2021 AU 16 FEVRIER 2022